Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20261019-2026_046-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2026

Référence
2026-046

Objet de la délibération
SUBVENTION ARBRE DE NOËL 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	17

Date de la convocation
12 Octobre 2026

Vote
A la majorité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 12 octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi dix-neuf octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme LE FERREC Solenn, M. BOTHUAN Joël, Mme LE FERREC Danielle, M. CASTOT Dominique, M. LE MOAL Nicolas, Mme AZZOPARDI-PONTREAU Marie, M. SKOCZ Daniel, Mme ENCAUSSE Marie, M. L'HELGOUALCH Pascal, Mme PORELLO Nicole, Mme LE ROI Stéphanie, M. JAMET François, Mme FOUTEL Éliane et M. VIEIRA Roger, M. THEURÉ Martial.

Absents et excusés : M. LANGLET Ronan, Mme GRASSWILL Suzanne

Secrétaire de séance : M. LE MOAL Nicolas

Objet de la délibération : SUBVENTION ARBRE DE NOËL 2026

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 22€ par élève inscrit à la rentrée de septembre 2026 dans les sections enfantines et les cours préparatoires de la commune pour l'arbre de Noël 2026, soit :

- Ecole publique : 1078€ (22€ x 49 élèves)
- Ecole privée : 308€ (22€ x 14 élèves)
-

Ces subventions seront prélevées à l'article 6067 « fournitures scolaires » du budget et payées directement aux fournisseurs sur présentation des factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

D'ATTRIBUER les subventions proposées par Mme le Maire.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20261019-2026_046-DE

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL

MAIRIE DE GUISCRIFF (Morbihan)